

3APH



Prestation d'Accompagnement vers
l'Alternance des Personnes Handicapées

HANDICAP ET ALTERNANCE

Une chance pour tous,
Un avenir pour chacun

Quel que soit votre âge, votre niveau de qualification ou le métier choisi, se former en alternance vous permet d'acquérir les compétences recherchées par les employeurs.

POUR QUI ?

- Accessible dès 16 ans et quel que soit votre âge
- Être reconnu(e) Travailleur Handicapé ou en voie de l'être
- Suivre un parcours d'insertion professionnelle en milieu ordinaire de travail
- Avoir un projet d'alternance défini
- Être demandeur d'emploi ou issu(e) de l'éducation spécialisée ou de parcours scolaires adaptés
- Être orienté(e) par un prescripteur

POUR QUOI ?

- Assurer le suivi renforcé et adapté des personnes en situation de handicap
- Rechercher l'offre de formation adaptée à la personne et à l'employeur
- Rechercher des solutions de compensation du handicap
- Sensibiliser les employeurs à l'opportunité et l'intérêt de recruter en alternance

QUELS AVANTAGES ?

- Un accompagnement renforcé des personnes en situation de handicap dans la mise en oeuvre de contrats en alternance
- Un accompagnement tout au long du parcours d'alternance
- Une sécurisation du parcours professionnel, en vue d'une insertion pérenne

QUELS PRESCRIPTEURS ?

- Organismes de Placements Spécialisés
- Missions Locales
- Pôle emploi
- Établissements médico-sociaux éducatifs (IME, IMPRO, SESSAD, ITEP...)
- Éducation Nationale (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire, SEGPA...)
- Centres de Formation des Apprentis
- Organismes de formation

QUI CONTACTER ?

Hélène BOIBESSOT
OISE - IPSHO

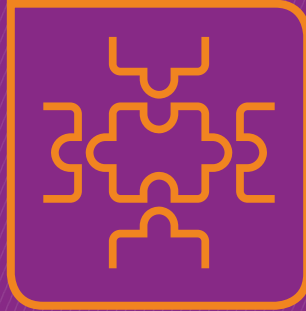
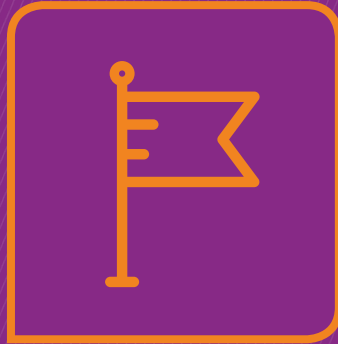
7 rue des tanneurs - 60000 Beauvais
06 76 18 13 83
3aph@ipsho.org

TÉLÉCHARGEZ LES
DOCUMENTS SUR :

www.ipsho.org/3aph

Tel : 03 44 15 33 34

IPSHO
Insertion Professionnelle et Suivi
des personnes en situation de Handicap de l'Oise



3APH



Prestation d'Accompagnement vers
l'Alternance des Personnes Handicapées

HANDICAP ET ALTERNANCE

Une chance pour tous,
Un avenir pour chacun

Quel que soit votre âge, votre niveau de qualification ou le métier choisi, se former en alternance vous permet d'acquérir les compétences recherchées par les employeurs.

POUR QUI ?

- Accessible dès 16 ans et quel que soit votre âge
- Être reconnu(e) Travailleur Handicapé ou en voie de l'être
- Suivre un parcours d'insertion professionnelle en milieu ordinaire de travail
- Avoir un projet d'alternance défini
- Être demandeur d'emploi ou issu(e) de l'éducation spécialisée ou de parcours scolaires adaptés
- Être orienté(e) par un prescripteur

POUR QUOI ?

- Assurer le suivi renforcé et adapté des personnes en situation de handicap
- Rechercher l'offre de formation adaptée à la personne et à l'employeur
- Rechercher des solutions de compensation du handicap
- Sensibiliser les employeurs à l'opportunité et l'intérêt de recruter en alternance

QUELS AVANTAGES ?

- Un accompagnement renforcé des personnes en situation de handicap dans la mise en oeuvre de contrats en alternance
- Un accompagnement tout au long du parcours d'alternance
- Une sécurisation du parcours professionnel, en vue d'une insertion pérenne

QUELS PRESCRIPTEURS ?

- Organismes de Placements Spécialisés
- Missions Locales
- Pôle emploi
- Établissements médico-sociaux éducatifs (IME, IMPRO, SESSAD, ITEP...)
- Éducation Nationale (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire, SEGPA...)
- Centres de Formation des Apprentis
- Organismes de formation

QUI CONTACTER ?

Julie MARTINEZ - 06 49 89 55 60
Sandy PLÉ - 06 89 37 71 74
SOMME - ALIHANSE

Immeuble Cercis - Allée de la Pépinière
Centre Oasis Dury - 80000 Amiens
accueil-alihanse@orange.fr

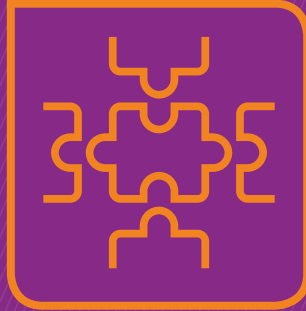
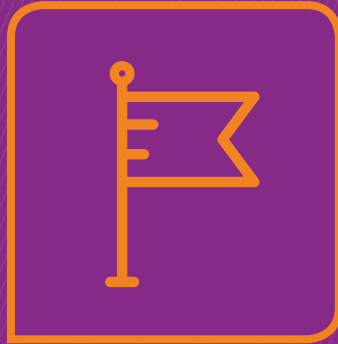


ALIHANSE

TÉLÉCHARGEZ LES
DOCUMENTS SUR :

www.ipsho.org/3aph

Tel : 03 22 89 82 60



3APH



Prestation d'Accompagnement vers
l'Alternance des Personnes Handicapées

HANDICAP ET ALTERNANCE

Une chance pour tous,
Un avenir pour chacun

Quel que soit votre âge, votre niveau de qualification ou le métier choisi, se former en alternance vous permet d'acquérir les compétences recherchées par les employeurs.

POUR QUI ?

- Accessible dès 16 ans et quel que soit votre âge
- Être reconnu(e) Travailleur Handicapé ou en voie de l'être
- Suivre un parcours d'insertion professionnelle en milieu ordinaire de travail
- Avoir un projet d'alternance défini
- Être demandeur d'emploi ou issu(e) de l'éducation spécialisée ou de parcours scolaires adaptés
- Être orienté(e) par un prescripteur

POUR QUOI ?

- Assurer le suivi renforcé et adapté des personnes en situation de handicap
- Rechercher l'offre de formation adaptée à la personne et à l'employeur
- Rechercher des solutions de compensation du handicap
- Sensibiliser les employeurs à l'opportunité et l'intérêt de recruter en alternance

QUELS AVANTAGES ?

- Un accompagnement renforcé des personnes en situation de handicap dans la mise en oeuvre de contrats en alternance
- Un accompagnement tout au long du parcours d'alternance
- Une sécurisation du parcours professionnel, en vue d'une insertion pérenne

QUELS PRESCRIPTEURS ?

- Organismes de Placements Spécialisés
- Missions Locales
- Pôle emploi
- Établissements médico-sociaux éducatifs (IME, IMPRO, SESSAD, ITEP...)
- Éducation Nationale (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire, SEGPA...)
- Centres de Formation des Apprentis
- Organismes de formation

QUI CONTACTER ?

Élodie Brisville
AISNE - AASIMH

83 boulevard Jean Bouin
02100 Saint-Quentin
06 34 67 03 36
3aph@aasimh.fr

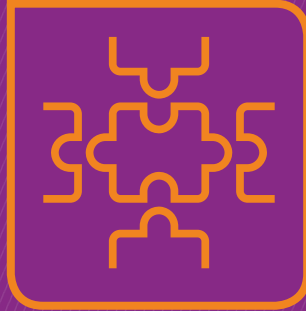
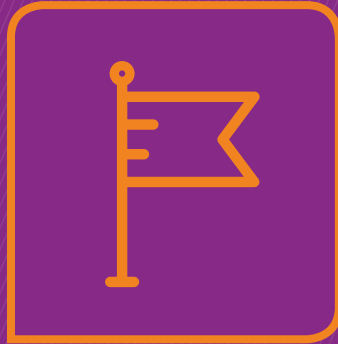
AASIMH

Association Aixoise spécialisée pour l'insertion
et le Maintien en emploi des personnes en situation de handicap

TÉLÉCHARGEZ LES
DOCUMENTS SUR :

www.ipsho.org/3aph

Tel : 03 23 08 40 20



3APH



Prestation d'Accompagnement vers
l'Alternance des Personnes Handicapées

HANDICAP ET ALTERNANCE

Une chance pour tous,
Un avenir pour chacun

Quel que soit votre âge, votre niveau de qualification ou le métier choisi, se former en alternance vous permet d'acquérir les compétences recherchées par les employeurs.

POUR QUI ?

- Accessible dès 16 ans et quel que soit votre âge
- Être reconnu(e) Travailleur Handicapé ou en voie de l'être
- Suivre un parcours d'insertion professionnelle en milieu ordinaire de travail
- Avoir un projet d'alternance défini
- Être demandeur d'emploi ou issu(e) de l'éducation spécialisée ou de parcours scolaires adaptés
- Être orienté(e) par un prescripteur

POUR QUOI ?

- Assurer le suivi renforcé et adapté des personnes en situation de handicap
- Rechercher l'offre de formation adaptée à la personne et à l'employeur
- Rechercher des solutions de compensation du handicap
- Sensibiliser les employeurs à l'opportunité et l'intérêt de recruter en alternance

QUELS AVANTAGES ?

- Un accompagnement renforcé des personnes en situation de handicap dans la mise en oeuvre de contrats en alternance
- Un accompagnement tout au long du parcours d'alternance
- Une sécurisation du parcours professionnel, en vue d'une insertion pérenne

QUELS PRESCRIPTEURS ?

- Organismes de Placements Spécialisés
- Missions Locales
- Pôle emploi
- Établissements médico-sociaux éducatifs (IME, IMPRO, SESSAD, ITEP...)
- Éducation Nationale (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire, SEGPA...)
- Centres de Formation des Apprentis
- Organismes de formation

